

LIVRE DES RÈGLEMENTS
EXTRAIT CONFORME DU PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

AVIS DE PROMULGATION
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 396

AVIS PUBLIC

**A TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE:**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donnée par la soussignée, ISABELLE MICHAUD, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière:

QU'à la séance ordinaire du 6 mai 2024, tenue à la salle municipale à 20 h 00, le conseil de Sainte-Anne-de-la-Pocatière a adopté le règlement n° 396 intitulé :

**RÈGLEMENT N° 396 – RELATIF AUX COLPORTEURS ET AUX
COMMERÇANTS ITINÉRANTS**

QUE toute personne intéressée peut consulter le présent règlement aux heures d'ouverture du bureau municipal.

DONNÉ À SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE, CE 7^e JOUR DU
MOIS DE MAI DE L'AN 2024.



Isabelle Michaud,
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, ISABELLE MICHAUD, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie sur le site Internet de la Municipalité.

**EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT, CE 7^e JOUR DU MOIS DE
MAI 2024.**



Isabelle Michaud,
Directrice générale et greffière-trésorière